

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
6 juillet 2022

L'an deux mil vingt deux

Le 12 juillet à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :
19 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 20
- Procurations : 8
- Absent : 1
- Votants : 28

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS: M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, M. RUBIANO, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE.

AVAIENT DONNE POUVOIR: Mme LE NORMAND-BERNIER à Mme Marie CELO, M. LORIQUET à Mme Marie-Hélène ROBIC, M. Philippe FLATRES à Mme Patricia JAFFRE, Mme MADELENAT à M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ à Mme GUYADER, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, Mme JEFFROY à Mme GIANNI, Mme DARMON à Mme NORMANT.

ABSENT : M. MILES

Mme CELO est désignée en qualité de Secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la réunion du 1^{er} juin 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

N°2022 -10 – Cession rue de Quélisoy-Village dans le cadre d'un échange sans soulte entre la commune et la SCI Kelsoy

A la demande de la SCI Kelsoy, représentée par Mme Le Hir, un échange sans soulte rue de Quélisoy-village fait suite à la désaffectation et au déclassement de la parcelle AH n°813. Il s'agit de céder à la commune 42 m² (partie en vert sur le plan) en échange d'une partie du domaine public communal d'une contenance de 17 m² (partie en jaune sur le plan). Cette portion de terrain jouxte la propriété de Madame LE HIR, parcelles AH 811 et 812.

Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la SCI Kelsoy.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 29/06/2022,

Vu le courrier de la SCI Kelsoy en date du 09/05/2022,

Vu l'avis réputé favorable du service des Domaines en date du 04 mars 2022,

Vu le plan de division du géomètre-expert Antoine LADAME, cabinet Géofimo

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le 5 JUIL. 2022

ID : 056-215601071-20220712-DEL10_12_07_22-DE

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser la cession à titre gratuit de la parcelle en question à la SCI Kelsoy,
- De charger l'étude de Maître Redo notaire à Ploemeur, d'élaborer l'acte notarié qui interviendra en cette étude,
- De l'autoriser à signer, ou son représentant, tous documents et actes relatifs à cette cession.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITE

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
Pour Extrait certifié conforme

LARMOR-PLAGE, le 13 juillet 2022

LE MAIRE

Patrice VALTON



Département du MORBIHAN (56)
Commune de LARMOR-PLAGE
Adresse : 25 rue de Quélisoy-Village
Propriété de M. Jean RUSEFF

Réf. cadastre : AH n°788
Contenance cadastrale : 42ca
Superficie réelle :

Envoyé en préfecture le 13/07/2022
Reçu en préfecture le 13/07/2022
Affiché le 15 JUIL 2022
ID : 056-215601071-20220712-DEL10_12_07_22-DE

PLAN PROJET



Légende figurative	
	Point de limite
	Point de rattachement
RFU : Référentiel Foncier Unifié	
	Limite de propriété
	Limite de fait
	Limite issue du R.F.U
	Limite de division
	Application cadastrale
	Borne existante
	Borne nouvelle
	Mur privatif
	Mur mitoyen



Echelle : 1 / 200
Système de projection :
Lambert 93 Zone 7 (CC48)
Système Altimétrique :
Sans
Affaire suivie par : FA
Indice et Date : C - 01/12/2021
Dossier : 21000-BORNAGE

 **Cabinet GÉOFIMO**
S.A.R.L. DE GÉOMÈTRE EXPERT

Antoine LADAME - Géomètre-expert
27, Rue Lann Gazec
56600 LANESTER

Téléphone : 02.97.32.78.46
Courriel : contact@geofimo.fr